



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **15 mars 2021**

Délibération n° 2021-0483

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution de subventions de fonctionnement 2021 pour les organismes oeuvrant à l'accompagnement vers l'emploi et l'activité des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)

service : Délégation Développement responsable - Direction insertion et emploi

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 février 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : jeudi 18 mars 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Gersperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debú, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ederly, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Conseil du 15 mars 2021**Délibération n° 2021-0483**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution de subventions de fonctionnement 2021 pour les organismes oeuvrant à l'accompagnement vers l'emploi et l'activité des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)**

service : Délégation Développement responsable - Direction insertion et emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 portant généralisation du RSA et réformant les politiques d'insertion, prévoit un droit à l'accompagnement pour tous les bénéficiaires du RSA et le rend obligatoire pour ceux qui ont des ressources d'activité jugées insuffisantes. La Métropole de Lyon a la responsabilité d'organiser cet accompagnement et la mise en place de parcours d'insertion.

L'accompagnement des bénéficiaires du RSA est au centre de leurs parcours d'insertion : il doit les mobiliser vers l'activité, accroître leur employabilité et faciliter leur accès à l'entreprise. Ces objectifs rejoignent ceux de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, déclinée dans une convention entre l'État et la Métropole.

L'accompagnement est actuellement réalisé pour près de 40 % par des conseillers de Pôle emploi, 25 % par les travailleurs sociaux de la Métropole en Maison de la Métropole (MDM) et pour 35% des personnes accompagnées il est confié à des structures conventionnées, l'orientation entre ces 3 voies étant décidée par la Métropole au vu des besoins d'insertion et de la position par rapport à l'emploi des personnes.

La présente délibération a pour objet de proposer l'attribution de financements aux structures tierces qui interviendront, en 2021, dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA au titre des itinéraires activité, emploi ou ceux dit "innovants".

Une délibération complémentaire sera proposée lors d'un prochain Conseil, afin d'acter les soutiens aux structures d'un nouveau programme "Rebondir vers l'emploi" qui offrira des parcours de remobilisation plus concentrés et intégrant diverses étapes d'appui permettant une sortie vers l'emploi durable en lien avec les entreprises du territoire qui recrutent.

Cet effort exceptionnel est nécessaire du fait de l'accroissement du nombre de bénéficiaires du RSA depuis la crise sanitaire dont le profil et les attentes sont différents.

De façon plus générale, le lancement de la concertation autour d'un nouveau programme métropolitain d'insertion vers l'emploi (PMI'e) va conduire, au cours de l'année 2021, à affiner et développer les orientations opérationnelles de la collectivité pour le mandat, en lien avec ses partenaires institutionnels et associatifs. Ce travail s'inscrit dans l'objectif d'accroître l'efficacité et le "passage à l'échelle" de cette action publique, à l'heure d'une inquiétante détérioration de la situation de précarité de la population et l'arrivée de nouveaux publics aux profils variés.

II - L'accompagnement des bénéficiaires du RSA : point d'étape et perspectives

La Métropole a choisi de construire, en complémentarité de l'offre de droit commun de Pôle emploi et de l'intervention de ses équipes sociales, une offre d'accompagnement plus adaptée et plus agile en faisant évoluer l'offre d'accompagnement proposée par les structures d'insertion et les centres communaux d'action sociale (CCAS), afin de favoriser la mise en activité des bénéficiaires du RSA.

L'offre d'accompagnement financée par la Métropole se décline en 2 volets : "itinéraires emploi" pour déployer des accompagnements vers l'emploi, "itinéraires activité", modalité plus adaptée aux bénéficiaires ayant besoin de renforcer, à la fois, leurs habiletés sociales et leurs capacités à aller vers l'emploi. Les "itinéraires innovants", qu'ils soient activité ou emploi permettent l'expérimentation et le déploiement de nouveaux modes de faire, gage d'un renouvellement du dispositif d'accompagnement et de son adaptation aux évolutions des publics et de leurs besoins.

1° - Bilan de la programmation 2020

Par délibérations du Conseil n° 2019-3351 du 18 mars 2019, n° 2019-3844 du 4 novembre 2019 et n° 2020-4171 du 29 janvier 2020, la Métropole a attribué des subventions de fonctionnement pour les organismes œuvrant pour l'accompagnement social ou socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA pour un montant de 6 519 855,53 €, hors dispositif emploi d'abord "*Job coaching*". Ces accompagnements, financés par la Métropole, concernent plus de 17 300 foyers par an (donnée consolidée 2019).

a) - Adaptation de l'accompagnement et de l'appui aux professionnels

Le contexte sanitaire, pendant l'année 2020, a particulièrement touché les plus fragiles, au 1^{er} rang desquels les bénéficiaires du RSA. Dès le début de la crise, la Métropole a mis en place des mesures pour maintenir l'aide et l'accompagnement des publics en insertion, en coordination avec ses autres partenaires institutionnels que sont la CAF et Pôle emploi :

- maintien de l'allocation RSA et simplification des process pour éviter les ruptures de droits,
- dématérialisation de l'accompagnement et suspension de l'obligation d'insertion : les professionnels assurant l'accompagnement des bénéficiaires du RSA se sont particulièrement mobilisés pour maintenir le lien à distance avec les bénéficiaires, afin que chacun d'eux puisse identifier une personne ressource en cas de difficultés,
- appui aux associations par la distribution de gel hydroalcoolique et de masques à destination des publics, afin qu'elles puissent reprendre l'accueil et l'accompagnement en présentiel dès la fin du confinement.

Pendant les périodes de confinement, les MDM ont assuré des permanences permettant de répondre aux situations d'urgence et d'assurer un lien avec les publics les plus fragiles. Depuis septembre, le suivi des bénéficiaires assuré par des travailleurs sociaux a pu reprendre en favorisant une remobilisation progressive des démarches d'insertion. Les coordonnateurs emploi insertion de la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e), chargés, par la Métropole d'animer le réseau des professionnels de l'insertion au niveau local, ont également dématérialisé leur activité. Les comités réseau, pour l'échange de pratiques et l'appui aux professionnels, ont été maintenus en distanciel et des espaces collaboratifs numériques ont été mis en place.

b) - L'orientation dans un parcours d'insertion

L'entrée en parcours d'insertion et plus particulièrement l'orientation vers un référent est un élément clé pour une mobilisation rapide des personnes en insertion. Afin de répondre aux enjeux de la politique d'insertion pour l'emploi de la Métropole, l'expérimentation d'un nouveau dispositif a débuté en octobre 2020. Des rencontres d'information et d'orientation "Mon parcours RSA", sont désormais organisées 2 fois par mois sur les territoires de Lyon 5^e et Lyon 9^e. Concrètement, les bénéficiaires participent à une information collective expliquant les droits et les devoirs attachés au dispositif RSA et les possibilités d'orientation s'offrant à eux puis sont reçus en entretien individuel pour définir avec un conseiller, le parcours d'insertion le plus adapté à leur situation.

c) - Le déploiement d'Insertis, outil commun de suivi des parcours

L'outil de suivi des parcours "Insertis" a été déployé dans toutes les structures mettant en œuvre des accompagnements de personnes en insertion, bénéficiaires du RSA ou non. Cet outil permettra à la Métropole d'optimiser le pilotage du dispositif et aux structures d'avoir un outil commun et partagé pour suivre et fluidifier les parcours au-delà du statut des personnes ou du dispositif dans lequel ils sont accompagnés.

Cet outil a la particularité d'être développé intégralement par la Métropole selon une méthode itérative. Toutes les parties prenantes ont été associées lors de sa conception et des différentes phases de développement. Cette méthode garantit l'agilité de l'outil pour répondre à l'ambition du PMI'e et aux évolutions réglementaires.

2° - Perspectives pour l'année 2021

Après une année 2020 qui a fortement impacté les pratiques d'accompagnement mais qui a aussi été marquée par la concrétisation de projets structurants, 2 objectifs se dessinent pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA pour l'année 2021 :

- accroître certaines offres d'insertion pour répondre aux besoins des bénéficiaires du RSA, en particulier des nouveaux entrants,
- capitaliser les bonnes pratiques pour un dispositif et un service aux usagers plus efficient et agile en déployant les démarches jusque-là expérimentales.

a) - L'évolution de l'offre d'accompagnement des bénéficiaires du RSA

La crise sanitaire a eu pour conséquence une augmentation du nombre de foyers bénéficiaires du RSA (+ 10 % en novembre 2020), avec notamment une hausse conséquente des autoentrepreneurs. Les propositions de financement proposées au point II intègrent donc un déploiement supplémentaire de places pour l'accompagnement de ce public. Par ailleurs, en plus de ce travail sur la volumétrie, le contenu de l'offre pour les travailleurs non-salariés sera réinterrogé dans le courant de l'année 2021, en concertation avec les acteurs concernés, afin de proposer une offre largement renouvelée en 2022. L'objectif est d'améliorer l'adéquation avec les besoins de ce public, l'efficacité du dispositif et l'articulation avec l'offre de droit commun.

Cette programmation pour 2021 propose également le développement d'offres d'accompagnement pour des publics considérés comme prioritaires, car particulièrement fragilisés par la crise :

- les bénéficiaires du RSA en souffrance psychique,
- les femmes, avec une attention particulière portée aux situations les plus fragiles : femmes victimes de violences intrafamiliales ou femmes seules avec enfants à charge.

b) - Le déploiement du nouveau dispositif d'orientation

L'expérimentation des rencontres information et orientation "Mon parcours RSA" se poursuivra pendant le 1^{er} semestre dans 3 à 4 territoires supplémentaires. Le territoire d'Oullins Irigny Givors débutera ainsi dès le mois de février 2021.

Après évaluation de la démarche, l'objectif est d'initier le déploiement à la totalité du territoire métropolitain, d'ici fin 2021. Une attention particulière sera portée à la dématérialisation du processus retenu pour définir une solution adaptable à l'évolution de la situation sanitaire et assurer la maîtrise des moyens mobilisés sur les territoires, tenant compte des flux croissants de publics.

c) - La mise en place de nouveaux cadres stratégiques et opérationnels

L'année 2021 sera également une année de concertation pour la définition du nouveau PMI'e, avec notamment des temps de réflexion partenariaux sur l'offre d'accompagnement, les publics et les évolutions de l'offre pour 2022 et au-delà.

Dans ce cadre, après une 1^{ère} installation en 2019, les comités territoriaux d'insertion et d'emploi (CTIE) seront réinstallés début 2021, suite aux élections municipales et métropolitaines. Des plans d'action territorialisés seront finalisés d'ici à la fin du 1^{er} semestre et permettront une analyse et une prise en compte plus fine des besoins des territoires.

III - Propositions de financement 2021 pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA

Cent dix-sept demandes de financement ont été déposées par les structures accompagnatrices. Ces demandes ont été étudiées en lien avec les chefs des services sociaux des MDM et les coordonnateurs emploi insertion afin de qualifier les besoins, la qualité des partenariats mis en place et les évolutions proposées pour chaque territoire. Plusieurs critères ont été pris en compte : la présentation d'une offre effective d'accompagnement adaptée aux besoins des bénéficiaires, la qualité de la réponse de proximité proposée au regard des besoins des différents publics des territoires et enfin, le respect du cadrage budgétaire.

Il est proposé au Conseil d'attribuer un montant total de 6 848 124,97 € en subventions de fonctionnement selon la répartition ci-après. Ces partenariats seront conclus avec 71 structures différentes, représentant 115 conventions et 11 511 places d'accompagnement. L'état détaillé des subventions proposées par structure et par typologie d'accompagnement est présenté en annexe 2 de cette délibération.

Pour mémoire, les financements précédemment attribués en 2020 pour les itinéraires emploi, activité et innovants (délibérations n° 2019-3844 du 4 novembre 2019 et n° 2020-4171 du 29 janvier 2020) portaient sur un total de 6 519 855,53 € et 11 102 places, soit une augmentation de l'enveloppe totale d'environ 4 %.

1° - Les itinéraires activité

Dans le cadre de l'accompagnement social mis en œuvre par les CCAS et les associations, il est proposé de retenir 1 023 places portées par 18 CCAS et 330 places portées par 5 structures associatives. Ces places complètent l'intervention des travailleurs sociaux de la Métropole qui sont référents de parcours pour près de 7 956 bénéficiaires du RSA (novembre 2020). Les 1 353 places proposées représentent un montant total de subvention alloué de 648 879 €.

Pour mémoire, en 2020, 1 013 places étaient allouées à 18 CCAS et 330 places à 5 structures intervenant sur le champ social, essentiellement des structures assurant l'accueil de publics sans domicile fixe, pour un montant total de 644 149 €.

2° - Les itinéraires emploi

Il est proposé d'allouer 10 158 places pour les différents itinéraires emploi, soit un montant total de subventions de 6 199 245,97 €. Cet accompagnement est proposé par des partenaires essentiellement associatifs prenant en compte les bénéficiaires du RSA en fonction de leur situation.

Ces propositions intègrent 7 759 places d'itinéraires emploi diversifiés, 1 754 places d'itinéraires emploi renforcés ainsi que 645 places d'itinéraires emploi innovants.

Les itinéraires emploi diversifiés et renforcés ont vu leur cadre évoluer depuis 2016 pour les adapter aux situations des personnes suivies en intégrant notamment plus de temps collectifs.

Les itinéraires emploi innovants incarnent l'offre nouvelle expérimentée puis déployée sur le territoire métropolitain. C'est dans ce cadre qu'a pu être co-construite l'offre d'accompagnement des bénéficiaires du RSA en souffrance psychique aujourd'hui parfaitement intégrée dans les pratiques et la boîte à outils des professionnels. Cette offre de 415 places est déployée sur l'ensemble du territoire métropolitain à destination de près de 580 bénéficiaires en souffrance psychique.

Les itinéraires emploi innovants complémentaires proposés dans cette délibération visent le déploiement d'offres d'accompagnement par 7 structures d'insertion pour un montant de subventions de 234 312,50 €, valorisés dans le cadre des financements de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Au total, cette offre concerne plus de 270 bénéficiaires prévisionnels pour 2021.

Pour mémoire, les financements précédemment alloués en 2020 pour les itinéraires emploi portaient sur un total de 5 955 706,53 € et 9 759 places.

IV - Initialisation d'une programmation complémentaire "Rebondir vers l'emploi"

Les modalités d'accompagnement proposées en faveur des personnes durablement privées d'emplois ont fortement évolué ces dernières années sous l'impulsion de la Métropole et de sa volonté de mieux articuler les parcours d'insertion avec le monde économique. Ces nouvelles manières de faire sont utilisées pour et par des emplois relevant directement d'employeurs "classiques" et permettent donc en pratique, une sortie plus rapide et directe vers l'emploi durable, lorsqu'elles aboutissent.

Afin de changer d'échelle et de garantir un volant significatif de places d'accompagnement s'inscrivant dans cette dynamique, il est proposé de créer un nouveau programme "Rebondir vers l'emploi".

Ce programme s'appuierait sur les propositions de structures d'insertion qui ont en commun de placer l'emploi au centre de l'accompagnement dans une logique d'"emploi d'abord". Justifiée par les bons résultats qu'enregistrent les 1^{ères} actions expérimentales conduites, y compris pour certains publics très éloignés de l'emploi, cette proposition est aussi une réponse à l'augmentation très forte du nombre de bénéficiaires du RSA, déjà relevée précédemment.

Ces nouveaux publics bénéficiaires du RSA, récemment entrés dans le dispositif, doivent pouvoir accéder à des parcours offrant une remobilisation rapide et des perspectives de remise à l'emploi dans les secteurs d'activité qui recrutent, malgré la crise économique qui s'annonce.

En outre, la Métropole souhaite, dans le cadre des chantiers prioritaires inscrits au titre de l'expérimentation du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE), permettre qu'une évaluation dynamique et qualitative de ces nouveaux parcours puisse être réalisée, en liaison avec les moyens que chaque structure mobilise pour réaliser sa propre évaluation de son action. Un 1^{er} travail a été engagé avec ces structures, afin de poser les 1^{ers} jalons d'une convergence et d'une structuration globale de ces offres jusqu'alors expérimentales. Cette coordination des acteurs vise notamment à faciliter le changement d'échelle ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le cadre métropolitain d'accompagnement social "itinéraires activité" et socioprofessionnel "itinéraires emploi" des bénéficiaires du RSA tel que détaillé en annexe 1,

b) - l'attribution, pour l'année 2021, des subventions de fonctionnement pour un montant total de 6 848 124,97 €, tel que détaillé en annexe 2,

c) - le modèle de convention à signer entre la Métropole et chacune de ces structures définissant, notamment, les modalités d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant soit 6 848 124,97 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2021 et 2022 - chapitre 017 - opérations n° 0P36O5754 et n° 0P36O5760.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 mars 2021.